



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} juillet 2016

L'an deux mille seize le 1^{er} juillet à 20 heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Marcel ALLEGRE, Maire.

Présents : Mesdames ALLEGRE Annie, DUCHENE Marie-Thérèse, BARRERE Marie-Pierre, Messieurs BORYCKI Gérard, DROUIN Pierre, DELALEUX Sébastien et MARCHON Jean-Pierre.

Absents excusés : Mme LARDET Virginie (pouvoir à Mme DUCHENE Marie-Thérèse), M. BIZOT Jean-Sébastien (pouvoir à M. ALLEGRE Marcel). Secrétaire de séance : Mme DUCHENE Marie Thérèse

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales et APPROUVE, à l'unanimité le compte-rendu du 8 avril 2016.

INFORMATIONS

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 et 23 du CGCT :
DP 16B0007 (14 rue du Bout Sirop) le 10/06/2016, DIA 2 place Albert Hamot : pas de préemption
CU 3 rue du Puits 23/04/2016.

Convention d'adhésion pour le dispositif de conseils en énergie partagée signée le 10/06/2016 avec le PNR.

M. le Maire informe avoir pris un arrêté de voirie validé en pré conseil et qu'il sera en vigueur dès le 10 juillet. Cet arrêté fait état :

- de l'entretien et du dégagement des trottoirs et des caniveaux,
- du stationnement et de l'encombrement sur chaussées, trottoirs, caniveaux, pelouse, terre-pleins ...

QUESTION N°1- PRISE EN COMPTE DU NOUVEAU CODE DE L'URBANISME DANS L'ELABORATION DU PLU

M. le Maire rappelle que le plan local d'urbanisme (PLU) communal a été lancé par délibération du 25 septembre 2014. Depuis le législateur a fait évoluer des textes qui impactent l'écriture des documents d'urbanisme, plus particulièrement les Plans Locaux d'Urbanisme communaux et intercommunaux.

Ces changements se matérialisent par la traduction de la loi Alur dans la partie réglementaire du Code de l'Urbanisme et la réorganisation du Livre 1er du Code de l'Urbanisme par une recodification.

M. le Maire expose que :

- La délibération de lancement du Plan Local d'Urbanisme de Frémainville est intervenue avant le 31 décembre 2015,
- La municipalité peut choisir de rester sur l'écriture d'un PLU selon le Code de l'Urbanisme d'avant le 31 décembre 2015 ou de répondre à la nouvelle écriture applicable depuis le 1^{er} janvier 2016,
- Cette décision permettra d'indiquer au prestataire Géostudio sur quelle base de travail la finalisation du projet de PLU devra être réalisée. M. le Maire présente un document synthétisant cette évolution réglementaire comprenant un avis du prestataire du PLU vis-à-vis de son expérience en matière de planification urbaine. Approuvé à l'unanimité

QUESTION N°2 : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX PAR LE SIERC.

2-1 : prise en charge de la part communale sur les travaux d'enfouissement Chemin de Mantes (programme 2015)

M. le Maire rappelle que le conseil municipal s'est prononcé le 11 avril 2014 pour l'enfouissement du Chemin de Mantes pour le programme 2015. Comme pour chaque opération d'enfouissement une part financière revient à la commune, à cela s'ajoute la plus-value sur les candélabres en fonte. La participation financière de la commune est approuvée à l'unanimité.

2-2 Prochaines opérations : Rues du Château et du Trianon

M. le Maire informe que les travaux d'enfouissement chemin de Mantes sont en passe d'être terminés. Il propose de délibérer sur les futurs travaux d'enfouissement des lignes pour les prochaines années et de retenir les rues du Château et du Trianon.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'inscrire les rues du Château et du Trianon pour le prochain programme.

QUESTION N°3 : DEMANDE DE SUBVENTIONS PARLEMENTAIRES

Mme ALLEGRE présente 2 demandes de subventions parlementaires auprès de M. Alain RICHARD Sénateur-Maire du Val d'Oise et M. Philippe HOUILLON Député-Maire, approuvées à l'unanimité.

QUESTION N°4 : ADOPTION DU REGLEMENT PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire expose le projet de règlement périscolaire au conseil municipal. Ce règlement a été présenté en commission des affaires scolaires et en pré conseil. Adopté à l'unanimité.

QUESTION N°5 : VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2016-2017:

Mme ALLEGRE rappelle que tous les ans le conseil municipal vote les tarifs communaux (photocopieur/fax et périscolaire...).

M. DELALEUX demande une précision sur les « extérieurs » ; M. le Maire lui répond qu'il s'agit des enfants n'habitant pas sur la commune et pour lesquels aucune contrepartie financière n'est versée par leur commune de résidence.

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité.

QUESTION N°6- CARTE OPTILE (participation communale) 2016-2017

Mme ALLEGRE propose de reconduire la participation communale à la carte Optile pour les collégiens domiciliés à Frémenville à 30,00 € pour l'année scolaire 2016-2017. **Approuvé à l'unanimité**

QUESTION N°7 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE SOCIALE

M. le Maire informe qu'un administré de la commune se trouve dans une situation financière difficile. Il propose de lui apporter une aide financière ponctuelle et remboursable. **Approuvé à l'unanimité**

QUESTION N°8 : DECISION MODIFICATIVE n°1

Mme ALLEGRE informe que suite à la dissolution du CCAS par délibération du 11/12/2015 et la création d'une commission des affaires sociales, le budget de ce dernier a été intégré au budget de la commune. Mme BADALIAN trésorière à Marines a confirmé le solde à inscrire au BP 2016. Il faut donc régulariser le budget communal en intégrant l'excédent 2015 du CCAS d'un montant de 4285.58 euros.

Approuvé à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

Jeux Intervillages 2017 : M. le Maire rappelle que la commune de Frémenville organisera les jeux intervillages l'année prochaine. Les conseillers municipaux seront mobilisés à cette occasion. Il espère une vive participation des associations du village, des parents et des bénévoles.

Château de Frémenville : M. le Maire informe que des travaux d'égouttage sont en cours rue du Pavé et le long de la sente des lavandières

Eaux pluviales : une réunion a eu lieu avec les partenaires financiers pour la 2^{ème} partie de l'étude sur les eaux pluviales. Un cahier des charges sera réalisé afin d'obtenir des financements auprès du Conseil Régional, du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Environnement : M. le Maire rappelle que les récents travaux de nettoyage et de remise aux normes des canalisations et des fossés ont permis un écoulement normal des eaux de pluie et de ruissellement.

Grâce à ces initiatives et à un contrôle régulier, aucune inondation n'a été recensée lors des dernières fortes pluies.

M. le Maire informe que l'agence des espaces verts a livré des blocs de pierre afin de bloquer l'accès des motos/quads... dans le bois de Galluis.

14 Juillet : Les Frémillons sont conviés à un pot de l'amitié le 14 juillet 2016 à 12 heures sur le parvis de la mairie.

Fin de la séance à 21h15

